

# **ANNEXE 5 du Règlement Provincial**

#### **AMENDES ET FRAIS ADMINISTRATIFS**

#### Article 1 : Modalités de paiement

- Les amendes et les frais administratifs doivent être payés dans les 30 jours de la publication sur le site et en mentionnant la référence.
- Les amendes et frais administratifs non payés dans les délais sont doublés. Les Secrétaires des clubs en défaut reçoivent un rappel écrit et disposent, pour le paiement, d'un nouveau délai de 30 jours.
- Passé ce délai de 60 jours, le club encore en infraction est exclu de la compétition jusqu'à ce qu'il se soit mis en ordre.

#### Article 2 : Amendes

Réf.

Tout manquement aux règlements constaté par l'OA, les Commissions Judiciaires, les cellules provinciales existantes (voir article 1300) est punissable d'une amende.

Les amendes sont énumérées à l'annexe 5 et leur valeur déterminée en "UNITES DE TARIF" ou "UT", voire en Euros.

La valeur d'une unité de tarif ou UT est fixée pour une saison sportive par l'Assemblée Générale sur proposition de l'OA. Cette valeur est publiée sur le site.

### Article 3: Relevé des Amendes

Intitulés

I. ASSEMBLEES GENERALES PROVINCIALES		
AG1	Absence de délégué aux Assemblées Générales provinciales (sans excuses écrites préalables)	100 UT
AG2	Absence de délégué aux Assemblées Générales provinciales (avec excuses écrites préalables)	50 UT
AG3	Délégué quittant l'Assemblée Générale provinciale avant la levée de séance sans autorisation	20 UT

Montants

# II. RENCONTRES

### A) Terrain et matériel

M01	Terrain ou matériel non en ordre à l'heure fixée pour le début de la rencontre.	2 UT
M02	Absence de marquoir ou marquoir non-conforme	4 UT
M03	Absence de boîte de secours au terrain	4 UT
M04	Boîte de secours incomplète	2 UT
M05	Ballons non-règlementaires	20 UT
M06	Absence ou non-conformité de chaise ou podium (protections)	8 UT
M07	Poteau non règlementaire ou non-protégé	8 UT
M08	Absence vestiaire (joueurs ou arbitre) ou non-conforme	4 UT

Page **1** sur **5** 12 juin 2022

B) Délégué a	u terrain – Marqueur	
M10	Absence de délégué au terrain	4 UT
M11	Absence de marqueur	4 UT
C) Licences M12	Listing antérieur à la date de fon de période des transferts (janvier) par joueur	1 UT
M13	Oubli de listing (par joueur)	1 UT
M14	Oubli de carte d'identité ou document équivalent (par joueur)	1 UT
M15	Non présentation de la carte de coach	1 UT
M16	Non-respect des dispositions en matière de carte de coach	24 UT
M17	Non présentation de la carte de soigneur	1 UT
D) Equipeme	<u>nts</u>	
M19	Equipement non-corrects : numéros manquants – numéros identiques – numéros pas règlementaires (par joueur)	1 UT
E) Rencontre		
M20	Club jouant une rencontre contre un adversaire non membre de la FVWB/	8 UT
	Volley Belgium, sans autorisation préalable de l'OA.	
M21	Club alignant ou ayant aligné un joueur d'un autre club sans autorisation de ce dernier club	80 UT
M22	Club qui renonce à participer, malgré accord écrit, à une rencontre organisée	20 UT
	par l'OA. ou le C.P. (tournoi, rencontre exceptionnelle)	
M23	Organisation d'un tournoi sans autorisation de l'OA.	20 UT
M24 M25	Invocation d'un faux prétexte pour demander la remise d'une rencontre Demande de remise de rencontre (accordée ou refusée) ou demande tardive	40 UT 12 UT
M26	Absence d'une équipe à un tour final ou à un match de barrage	100 UT
M27	Arrivée tardive d'une équipe	4 UT
M28	Non encodage correct de l'équipe sur le portail FVWB (par équipe)	100 UT
M30	Absence d'envoi de la liste de force à la cellule compétition	100 UT+fft des équipes
F) Forfaits		
M31	Forfait déclaré 72 heures avant le match à la cellule compétition	10 UT
M32	Forfait déclaré entre 0 et 72 heures avant le match à la cellule compétition	20 UT
M33	Forfait pour équipe incomplète	10 UT
M34	Forfait non annoncé à la cellule compétition	50 UT
M35	Forfait général	200 UT
M36	Forfait pour avoir aligné un joueur non-affilié à la FVWB, non identifiable ou non-inscrit dans la liste des joueurs	20 UT + frais arbitrage
M37	Forfait pour non-respect des points 1.6, 7.1, 7.6, 7.7, 7.11, 7.13, 10.5,	irais arbitrage
	15, 17.3 du règlement	12 UT +
	de la compétition provinciale	frais arbitrage
M38	Forfait dans les 3 dernières rencontres du championnat : M30 à M35	Montants doublés
M39	Non-respect de l'art. 3.4 du règlement de la compétition provinciale	500 UT
M40	Forfait pour non-respect des points 8.6, 10.5 et 10.7	10 UT
<u>G) Résultats</u>		
M41	Encodage erroné du résultat de la rencontre réserve	4 UT
M42	Absence d'encodage du résultat dans les délais prévus 1° fois	8 UT
M43	Absence d'encodage du résultat dans les délais prévus 2° fois	16 UT
M44	Absence d'encodage du résultat dans les délais prévus 3° fois	40 UT
M45	Communication tardive des résultats d'un tournoi (5 jours ouvrables après le dernier match)	4 UT
H. Feuilles d'arbitrage		
M46	Absence de la feuille de match (par rencontre) ou tablette	4 UT
M47	Absence de feuille de rotation	2 UT
M48	Feuille d'arbitrage incomplète	2 UT

Page **2** sur **5** 12 juin 2022

M49	Absence de signature	1 UT
<u>Transfert tardif ou absence de transfert ("upload") de la feuille de match électronique</u>		
sur le portail		1C UT
M50 M51	1° fois 2° fois	16 UT 30 UT
M52	3° fois	80 UT+ Fft Adm.
I. Montées	3 1013	80 01+11t Adill.
M53	Club refusant de monter dans la division supérieure en fin de championnat au 15 mai	250 UT
J. Pré-calendr	<u>tiers</u>	
M54	Club non-représenté à la réunion obligatoire de mise au point du calendrier définitif	20 UT
K. Coupe Mar	<u>rcel Bodart</u>	
M60	Equipe absente ou incomplète lors des demis-finales et/ou finales	400 UT
M61	Joueur indûment aligné dans une équipe	20 UT
M62	Non-respect de l'article 22	20 UT
III. ARBITRAG	<u>SE</u>	
A. Déconvoca	<u>ition</u>	
	Absence de l'arbitre – pas de déconvocation	
Arb01	1° infraction	20 UT
Arb02	2° infraction	30 UT
Arb03	3° infraction	40 UT
Arb04	Déconvocation pas signalée par écrit	10 UT
Arb05 Arb06	Déconvocation pas justifiée Déconvocation tardive (sauf cas de force majeure)	16 UT 40 UT
		40 01
B. Déontologi		
	Absence à la réunion générale ou à la formation obligatoire des arbitres	20 UT
Arb09	Direction d'une rencontre non autorisée par la cellule arbitrage	20 UT
Arb11	Correspondance écrite (en matière d'arbitrage) non autorisée entre un	20 UT
Ab. 1.2	arbitre et un club	00 UT
Arb12	Arbitre ayant négligé de signaler à la cellule arbitrage qu'il remplit des fonctions d'entraîneur ou de coach dans un club qui n'est pas le sien	80 UT
Arb13	Amende pour le Secrétaire du club visé à l'art. précédent	80 UT
Arb14	Absence de rapport ou retard dans l'envoi d'un rapport	20 UT
Arb15	Critique publique négative d'un collègue	50 UT
7.1.22		ion éventuelle
Arb16	Tenue non réglementaire	8 UT
Arb17	Arrivée tardive : 1° infraction	4 UT
Arb18	Arrivée tardive : 2° infraction	8 UT
Arb19	Arrivée tardive : 3° infraction	16 UT
C. Administra	<u>tion</u>	
Arb20	Absence d'encodage frais arbitrage sur le portail FVWB	4 UT
Arb23	Remarques imprécises ou incomplètes	2 UT
Arb24	Manque l'heure de début de la rencontre et/ou la justification du retard	4 UT
Arb25	Manque le nom de l'arbitre et/ou son numéro et/ou sa signature	2 UT
Arb26	Résultat de la rencontre non vérifié	2 UT
Arb28	Relevé des prestations associatifs : incomplet, non signé, non daté, mal rempli ou m	
Arb29	Encodage des frais erronés, totaux non vérifiés	8 UT
Arb30	Rentrée tardive du formulaire annuel d'inscription des arbitres	10 UT

Page **3** sur **5** 12 juin 2022

8 UT

	Arb31 Arb32 Arb33	Frais de rappel Nouveau retard après rappel Arbitre FVWB ou Volley Belgium qui ne respecte pas l'avant dernier paragraphe de l'art. 5220	8 UT 20 UT 100 UT
		RES JEUNES	
A. For	JF01	Forfait général	100 UT
	JF02	Forfait annoncé 72h avant la rencontre	2 UT
	JF03	Forfait pour avoir aligné un joueur non affilié à la FVWB	8 UT
	JF04	Forfait pour avoir aligné un joueur non en ordre médicalement ou sans dérogation	8 UT
	JF05	Forfait pour équipe incomplète (+ frais d'arbitrage)	8 UT
	JF06	Forfait d'une équipe ne se présentant pas à un tournoi ou tour final	100 UT
	JF07	Non application des jeux adaptés en minimes après avertissement	8 UT
	JF08	Club qui renonce à participer malgré accord écrit à une rencontre organisée par le C.P.	20 UT
	JF09	Forfait non annoncé à la cellule compétition (+ frais d'arbitrage)	20 UT
	JF10	Forfait annoncé entre 0 et 72h avant (+ frais d'arbitrage)	10 UT
	JF11	Forfait à un tournoi jeunes en benjamins, pupilles ou cadets	20 UT
	JF12	Forfait à un tournoi de qualification ou de championnat (junior/scolaire)	100 UT
B. Ma			_
	JM01	Listing ou dérogation manquante	1 UT
	JM02	Terrain ou matériel non en ordre à l'heure fixée	2 UT
	JM03 JM04	Absence de marquoir ou marquoir non-conforme Absence de feuille d'arbitrage ou d'enveloppe	1 UT 4 UT
	JM05	Absence ou non-conformité de chaise ou de podium d'arbitre	1 UT
	JM06	Poteaux non réglementaires	4 UT
	JM07	Ballon non réglementaire	8 UT
	JM08	Absence de vestiaire (joueurs et arbitres) ou non-conforme	8 UT
	JM09	Absence de carte de coach	8 UT
	JM10	Absence de délégué au terrain	4 UT
	JM11	Absence de carte de soigneur	1 UT
	JM12	Absence de marqueur	2 UT
	JM13	Absence de boîte de secours	2 UT
	JM14	Boîte de secours incomplète	4 UT
	JM15	Oubli C.I.	2 UT
	JM16	Equipement non en ordre par joueur	1 UT
	JM17	Feuille d'arbitrage incomplète	1 UT
	JM18 JM19	Manque signature : capitaine, coach, délégué (par signature) Arrivée tardive	2 UT 1 UT
	JM20	Feuille d'arbitrage non réglementaire	1 UT
	JM21	Absence de carnet de frais (province de Liège)	4 UT
	JM22	Manque signatures contrôle listing (jeunes)	4 UT
	JM23	Dérogations non-inscrites sur la feuille de match	4 UT
V. DIV	'ERS		
	Div01	Président de cellule qui n'aurait pas transmis ses dossiers à son successeur	100 UT
	Div02	endéans le mois de sa démission  Absence pon signalée à une réunion (convocation écrite) d'une commission ludiciaire	0 I IT
	Div02	Absence non signalée à une réunion (convocation écrite) d'une commission Judiciaire Club non représenté à la réunion avec la cellule formation	8 UT 8 UT
	Div03	Toute infraction au règlement pour laquelle aucune amende n'est prévue	8 UT
	Div04	Dépôt d'une réclamation qui, après examen, s'avère être téméraire ou vexatoire	200 UT
	Div05	Oubli de pièces d'identification en commission judiciaire	8 UT
	Div07	Envoi sur des formulaires autres que ceux prévus et publiés par le C.P.	8 UT
	•	sur le site provincial ou formulaire rempli sans respecter les instructions	-
		(nom incorrect incomplet etc.) (nor formulaire)	

Page 4 sur 5 12 juin 2022

(nom incorrect, incomplet, etc...) (par formulaire)

Non-respect de l'article 3.3, 23.1

Div08

### **VI. FRAIS ADMINISTRATIFS**

FA01	Cotisation provinciale (par membre) Moins de 18 ans	1,00€
FA02	Cotisation provinciale (par membre) Plus de 18 ans	1,50€
FA03	Inscription aux championnats (par équipe)	32 €
FA04	Inscription à la Coupe Marcel Bodart	6 € (prov.) 8 € (FVWB)
FA05	Demande (accordée ou refusée) de remise de rencontre avec justificatif	Gratuit
FA06	Caution provinciale	40 UT
FA07	Absence de référence ou paiement sur un mauvais n° de compte	2 UT
FA09	Rappel suite à défaut de paiement dans le premier délai	10€

Page **5** sur **5** 12 juin 2022